



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense : administration centrale

Question écrite n° 11370

## Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le caractere scandaleux de l'article redige par le service historique de l'armee de terre a l'occasion du centenaire de l'affaire Dreyfus. Outre une accumulation de contre-verites historiques, l'auteur de ce dossier se livre a une interpretation partisane des faits reproches au capitaine Dreyfus et du role joue par les republicains convaincus de son innocence, innocence qui fut par la suite averee. Il lui demande que de tels procedes, qui portent atteinte a la memoire d'un homme depuis lors rehabilite par l'histoire et qui bafouent les valeurs de la Republique, soient severement et rapidement sanctionnes. Le fait d'avoir releve de ses fonctions le colonel-chef du service historique de l'armee de terre n'est pas une sanction a la hauteur de la provocation que constitue la publication du texte incrimine. Au-dela du retablissement necessaire de la verite dans le prochain numero de SIRPA Actualites, mise au point qui s'impose, il s'interroge sur le fait de savoir si cette demarche a un caractere isole ou, au contraire, si elle revele la persistance, aujourd'hui, en 1994, d'une sensibilite agissante antidreyfusarde au sein de l'institution militaire. Il lui demande les explications qu'il entend donner a la nation sur ce sujet.

## Texte de la réponse

S'agissant d'un cas particulier, il a ete repondu par lettre a l'honorable parlementaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sarre Georges](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11370

**Rubrique :** Ministeres et secretariats d'etat

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 février 1994, page 840

**Réponse publiée le :** 25 avril 1994, page 2046